

CHARTRE D'ADMINISTRATION DU SITE INTERNET WWW.STADEPOITEVINRUGBY.FR POUR LES REFERENTS DE L'ASSOCIATION STADE POITEVIN RUGBY

Article 1 : Présentation.....	1
Article 2 : Champ d'application.....	1
Article 3 : Confidentialité des paramètres d'accès	1
Article 4 : Utilisation de l'outil, publication de contenu.....	1
Article 5 : Respect de la forme et du fond des publications.....	1
Article 6 : Droit à l'image	2
Article 7 : Recommandations.....	2
Article 8 : Respect de la charte.....	2

ARTICLE 1 : PRESENTATION

Ce document a pour vocation de fixer les grands principes d'usage du site internet et de ses outils d'administration par ses utilisateurs. L'association stade poitevin rugby est composée de différentes sections. La plupart d'entre elles seront représentées sur le site internet du stade poitevin rugby par des référents. Chaque section sera représentée par un ou plusieurs membres de l'association à qui seront remis des accès (identifiant et mot de passe) permettant d'alimenter le site internet en contenus relatifs à la section qu'ils représentent.

ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION

La charte s'adresse à l'ensemble des référents à qui sera confié un accès à une des interfaces d'administration du site internet.

ARTICLE 3 : CONFIDENTIALITE DES PARAMETRES D'ACCES

L'accès à l'interface d'administration du site est protégé par des paramètres de connexion (identifiant et mot de passe). Ces paramètres sont personnels à l'utilisateur et doivent être gardés par l'utilisateur.

Dans la mesure du possible, ces paramètres doivent être mémorisés par le référent désigné et ne pas être conservés, sous quelque forme que ce soit. En tout état de cause, ils ne doivent pas être transmis à des tiers ou être aisément accessibles.

ARTICLE 4 : UTILISATION DE L'OUTIL, PUBLICATION DE CONTENU

Les membres de l'association à qui seront remis des identifiants permettant la mise à jour sur le site internet d'informations relatives à leur section s'engagent à tenir à jour de façon régulière les actualités et les informations qui incombent à leur section.

ARTICLE 5 : RESPECT DE LA FORME ET DU FOND DES PUBLICATIONS

Les référents, s'engagent à s'assurer que les contenus publiés n'entravent d'aucune manière l'image du club et de ses adhérents. Les articles publiés concernant les équipes ou les résultats devront être présentés dans un registre politiquement correct. Il ne sera pas admis de publier des avis personnels sur des rencontres ou des décisions arbitrales ou des faits de jeux.

ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE

Pour toutes les publications sur le site internet stadepoitevin.fr, les publications devront respecter le droit à l'image. Les individus présents sur les photos ou les vidéos présentés sur le site internet du club devront avoir donné leur accord. Des documents sur le droit à l'image seront remis aux référents et disponibles en téléchargement depuis le site internet.

ARTICLE 7 : RECOMMANDATIONS

Sur la publication d'images et de vidéos

En cas de doute sur la perspicacité ou la valeur morale d'une image, d'une vidéo ou d'un article, vous êtes invité à en référer au comité de direction qui prendra une décision sur la publication du contenu.

ARTICLE 8 : RESPECT DE LA CHARTE

Les référents qui ne respecteraient pas le contenu de la charte pourraient se voir refuser temporairement ou définitivement l'accès à l'administration du site internet.

Engagement

En signant ce document, le référent s'engage à respecter les différents articles énoncés précédemment et à tenir à jour la partie du site internet qui lui a été confié.

Section à charge :

Exemple : (belascain, Ecole de rugby M10)

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

Précédée de la mention « lu et approuvé »